

DIFFUSION RESTREINTE

TD_KIGALI_1994_00509.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A7000000002674D14601FD,74T\000=3-DS

-CM1 CM2 CM3 SG SGP

-2II=CEL

-2II=SAH 2II=MDH 3NU II=CMB II=CM5 3II=DAM PR3 PR4 PR5 3STR

-CMC CM4 3CE 3CEU CMA CMF SGE 2MAE 2DIP

-DIFS

TD KIGALI 509

LE 21 JUILLET 1994

KGLI LE 21/07/94 A 13H29

IMMEDIAT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE:

REDACTEUR: C. TROUARD ROLLE

NB: DISTRIBUTION SERVICES

AD DIPLOMATIE 509

CQ ACTION HUMANITAIRE 43

CQ DAR ES SALAM 66

NB: CEL, DAM, NU, CMB, CM5

TXT

OBJET: AIDE HUMANITAIRE AU RWANDA.

LE PORTUGAL MET A LA DISPOSITION DE LA FRANCE UN AVION HERCULES C130, AVEC UN POTENTIEL DE 110 H, POUR EFFECTUER DU TRANSPORT D'AIDE HUMANITAIRE SUR DES SITES PROCHES DU RWANDA, MAIS IL N'EST PAS AUTORISE A ATTERRIR AU RWANDA.

LE DIRECTEUR REGIONAL DU PAM, RESIDANT A BUJUMBURA, SUGGERE QUE CET AVION EFFECTUE DES NAVETTES ENTRE KIGOMA, TERMINAL DU CHEMIN DE FER QUI RELIE DAR ES SALAAM AU LAC TANGANYKA (PORT PAR OU TRANSITE L'AIDE ALIMENTAIRE DU PAM), ET BUKAVU.

JE VOUS SERAIS RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR ME FAIRE CONNAITRE:

1) SI L'AEROPORT DE KIGOMA PEUT ASSURER L'ATTERRISSAGE D'UN HERCULES C 130.

2) SI LES AUTORITES TANZANIENNES AUTORISENT CET AVION A SE POSER REGULIEREMENT A KIGOMA ENTRE LE 23 JUILLET ET LE 6 AOUT 1994./.

GERARD

DIFFUSION RESTREINTE

403